

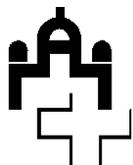
Bundesversammlung

INTERN--INTERNE

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



20.202 cr Tribunal fédéral. Election d'un juge ordinaire

Rapport de la Commission judiciaire du 4 mars 2020

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire prépare l'élection des juges des tribunaux fédéraux et soumet ses propositions à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies).

Candidat proposé par la commission

La Commission judiciaire propose à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire Monsieur Laurent Merz au poste de juge ordinaire du Tribunal fédéral pour le reste de la période administrative 2015 – 2020.

Pour la commission :
Le président

Andrea Caroni

Contenu du rapport

- 1 Situation initiale
- 2 Considérations de la commission
- 3 Curriculum vitae



1 Situation initiale

Le juge fédéral Jean Fonjallaz (PS, de langue française) a annoncé son départ à la retraite pour la fin du mois de juin 2020. Pour le remplacer, un poste de juge ordinaire de langue française avec spécialisation en droit public a été mis au concours à l'hiver 2019, conformément aux besoins du Tribunal fédéral. Selon la nouvelle clef de répartition, les partis sous-représentés parmi les juges ordinaires du Tribunal fédéral sont les Verts, les Vert'libéraux et le Parti socialiste.

Comme à l'accoutumée, l'annonce a été publiée dans les journaux « Le Temps », « NZZ » et « Corriere del Ticino », sur le site Internet du Parlement et dans le Portail emploi de la Confédération ; la Commission judiciaire en a simultanément informé les groupes parlementaires.

Douze personnes, dont six femmes, ont déposé un dossier de candidature. Sur proposition de sa sous-commission, la Commission judiciaire a auditionné le 26 février 2020 six personnes (dont deux femmes), toutes de langue principale française. À l'issue des auditions, elle a recommandé aux groupes parlementaires le dossier de Monsieur Laurent Merz.

2 Considérations de la commission

Monsieur Merz dispose d'un brevet d'avocat et d'une longue expérience judiciaire en droit public. Juge cantonal depuis 2012, il connaît bien le fonctionnement du Tribunal fédéral pour y avoir exercé la fonction de greffier durant plus de treize ans. Parallèlement à ses activités professionnelles, il a participé à la rédaction de diverses publications dans le domaine du droit public. Personnalité calme et posée, Monsieur Merz a fait une très bonne impression lors de son audition devant la commission. Il est par ailleurs bilingue français-allemand et membre du parti des Verts, qui est pour l'heure fortement sous-représenté parmi les juges ordinaires du Tribunal fédéral (- 3,41).

Pour toutes ces raisons, la commission considère que Monsieur Merz possède toutes les qualités et compétences requises pour exercer la fonction de juge fédéral.

L'ensemble des groupes parlementaires ayant soutenu sa recommandation, la commission a décidé par voie de circulation, le 4 mars 2020, de proposer définitivement à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire Monsieur Merz.

3 Curriculum vitae

Laurent Merz, né en 1964, originaire de Beinwil am See (AG), domicilié à Lausanne

Formation

1992

Brevet d'avocat (2. Staatsexamen), Université Ludwig Maximilian à Munich, Allemagne

1989

Licence en droit (1. Staatsexamen), Université Ludwig Maximilian à Munich, Allemagne



Activité professionnelle

Depuis 2015

Juge à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du Canton de Vaud

2012-2015

Juge à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal du Canton de Vaud

2006-2012

Assesseur auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du Canton de Vaud

1999-2012

Greffier, II^e Cour de droit public du Tribunal fédéral, Lausanne

1992-1998

Avocat auprès de l'étude Hückel & Wahner, Lindau, Allemagne